PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 3 décembre 2024 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Le maire Monsieur Alain Jobin

LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Gabriel Lapointe
Madame Dominique Lussier
Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Monsieur Yves Guérette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

Résolution 216-12-2024
Politique familiale 2024 – Mise à jour - Adoption

CONSIDÉRANT que la municipalité Saint-Barnabé-Sud a décidé par résolution 127-08-2024 de mettre à jour sa première *Politique de la famille*;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud participe à ce projet conjointement avec la MRC des Maskoutains, par la production de sa propre Politique de la famille et son plan d'action;

CONSIDÉRANT que la MRC ainsi que toutes les municipalités participantes à ce projet ont reçu respectivement un soutien financier et technique par le ministère de la Famille et des aînés pour permettre la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que la nouvelle politique de la municipalité Saint-Barnabé-Sud et le plan d'action qui l'accompagne ont été soumis au comité de pilotage de la municipalité qui a travaillé sur la mise à jour;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a tenu une consultation publique en ligne et des consultations de groupe dans différente municipalités de la MRC, dans le cadre de cette mise à jour;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard est résolu:

D'ADOPTER la Politique de la famille de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud et son plan d'action, tel que déposés auprès des membres du conseil, lors de la présente séance;

D'AUTORISER la transmission de la Politique de la famille et son plan d'action au ministère de la Famille et des aînés, ainsi que la reddition de comptes liée à l'entente de subvention accordée pour ce projet ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Alain Jobin
Maire

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Copie certifiée conforme, ce 3 décembre 2024

Le texte final de cette résolution sera adopté lors de la prochaine séance régulière du conseil.